

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 3, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Cahors	Dép. p <sup>r</sup> Toulouse	(Arrivée)
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m.	4 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 56 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> mat.
5 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> s.	2 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> soir.
10 47 —	5 52 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 6<sup>h</sup> 50<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 8<sup>h</sup> 56<sup>m</sup> matin.

## Prime à nos Abonnés

UN MAGNIFIQUE PORTRAIT

## De Victor Hugo

PAR BOETZEL.

Prix : 3 fr. dans nos Bureaux ou 3 fr. 50 par la poste, au lieu de 10 fr. en librairie.

Monsieur le Directeur,

Quelques semaines seulement avant sa mort, le grand poète est venu dans mon atelier pour l'achèvement de ce portrait, qui a figuré au salon de 1885 et qui a été depuis, acquis par l'Etat, pour être placé au Musée du Luxembourg. Victor Hugo n'a posé que devant deux artistes contemporains : M. Bonnat et moi.

BOETZEL.

Cahors, le 14 Janvier.

## NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 janvier 1886.

M. Blanc, président d'âge, prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Je déclare ouverte la session ordinaire de 1886. Au début de cette séance qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre que le pays réclame énergiquement du Gouvernement qu'il adopte une politique progressive, plus agissante que par le passé, et de la majorité qu'elle assure la stabilité gouvernementale. Le pays réclame ensuite dans toutes les administrations des fonctionnaires fidèles et dévoués ; il veut enfin la trêve absolue des divisions dans le parti républicain.

La réélection du président de la République doit aider à ces résultats.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

22

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

## FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR

XI

LILIA

— Rassurez-vous, ma bien-aimée. Votre mère m'aimait autrefois, avant que cette guerre fatale eût déchiré nos cœurs et notre pays. Elle implorera votre pardon, et... il pardonnera.

— Tenez, Pierre, je me souviendrai toujours de cette soirée-là ! Nous nous étions retirés de bonne heure, parce que mon père et ma sœur, ma chère petite Jeanne, devaient aller à cheval sur la route de Saint-Louis dans l'espérance d'y trouver mon frère Robert. Moi, je regardai, le cœur gonflé, tous ces chers aimés que j'allais désespérer. Je me rappelle que j'embrassai ma mère plus tendrement que de coutume. Elle savait combien je souffrais depuis que la maison vous était interdite. Elle me serra sur son cœur et me dit :

« — Courage, mon enfant, courage ; des temps meilleurs viendront. » Puis Jeanne me prit par le bras et m'entraîna. La folle et la riieuse ! Comme elle était gaie ! — « Tu as un gros secret, grande sœur, me dit-elle en m'embrassant. Pourquoi ne veux-tu pas me le confier ? Je suis discrète, va ! »

LE BUREAU DÉFINITIF

M. Floquet, est proclamé président définitif, par 243 voix sur 298 votants.

MM. de la Forge, Buyat, Lefèvre et Casimir Périer, sont proclamés vice-présidents.

MM. Dutailly, Thiessé, Bovier-Lapierre, Etienne, Compayré, Brousse, Lamarzelle et Arnous, sont proclamés secrétaires

LES QUESTEURS

MM. Margainé et Madier de Montjan sont seuls proclamés.

Jeudi, à trois heures, aura lieu un deuxième scrutin pour le troisième questeur.

SÉNAT

Séance du 12 janvier.

M. Sadi-Carnot prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Au moment d'entreprendre une nouvelle série de travaux, permettez-moi de jeter un coup d'œil très rapide sur ceux qui ont occupé la dernière session.

Le renouvellement de la Chambre des députés, en 1885, vous imposait l'obligation de voter deux budgets pendant le cours de la même année. Cédant aux vœux de l'agriculture en souffrance, vous avez tenté de la protéger par le relèvement des droits de douanes. En donnant la liberté au taux de l'intérêt commercial, vous avez entendu faciliter les transactions sans affaiblir la condamnation morale.

La morale flétrit justement l'usure. Vous avez modifié le livre II du code de commerce, et réglé les marchés à terme.

En même temps que vous déterminiez la relégation des récidivistes, vous avez cherché les moyens préventifs pour combattre la récidive. Vous avez décidé, et nous espérons que la Chambre des députés le décidera comme vous, que les exécutions capitales cesseront d'être un spectacle offert au public.

Vous avez réglementé la procédure du divorce.

Enfin, vous avez approuvé les traités conclus avec l'Annam, le Cambodge, la Chine et la Birmanie, ainsi que l'acte de la conférence de Berlin, relatif au Congo.

La session qui commence sera laborieuse et fructueuse. Parmi les nombreux objets qui vont solliciter des délibérations, je citerai seulement les lois sur l'enseignement secondaire et l'organisation de l'enseignement primaire, la naturalisation des socié-

— Je ne répondis rien, mais j'avais des larmes dans les yeux en pensant que j'allais les quitter, eux qui m'aimaient si bien !

Pierre Jordan était un grand cœur. Il portait sur son beau visage l'empreinte de sa noblesse d'âme. Quand la guerre avait éclaté, il avait sacrifié son amour à sa patrie, à ce qui était pour lui le devoir. Il eut le cœur serré en entendant Lilia. Elle vit la tristesse qui couvrait le front de son mari, et eut honte de sa faiblesse.

D'un charmant mouvement, elle lui jeta ses bras autour du cou et appuya sa tête contre la sienne.

— Pardonne-moi encore, dit-elle tout bas, comme je t'ai pardonné tout à l'heure. Si je souffre, le bonheur que tu me donnes n'est pas trop chèrement payé au prix de cette souffrance-là. Je t'aime.

Oui, ils s'aimaient. Leur mariage s'était célébré secrètement, dans une petite bourgade du Maryland. On sait qu'aux États-Unis l'acte de mariage s'accomplit avec la plus grande facilité. Point n'est besoin de l'autorisation des parents.

Mais Lilia se rappelait sans cesse cette union clandestine faite la nuit, dans une église déserte, où il n'y avait qu'elle, le prêtre, son mari et leurs témoins. Comme il était loin ce rêve d'autrefois, quand elle se voyait dans sa robe blanche, au milieu des siens, aimée, enviée et respectée ! C'était l'aiguillon qui venait la piquer au cœur chaque fois que, pensant à son amour, elle se disait qu'elle était heureuse.

Depuis sa fuite des Eaux-Vives, Lilia avait écrit à sa mère lettre sur lettre. D'abord elle avait imploré son pardon, ensuite, comme unique faveur,

tés de secours mutuels, sur la loi de 1838 qui régit les aliénés, l'aliénation des diamants de la couronne.

Le vote du Sénat sur les affaires du Tonkin et de Madagascar ayant mis fin à toute hésitation, la voie du gouvernement est tracée. C'est à lui, par une bonne organisation des protectorats, et par des conventions avantageuses, d'établir la sécurité des terrains où nous sommes appelés. Notre commerce a besoin de cela pour triompher de sa timidité et pour ne pas se laisser arracher par l'étranger, qui l'a déjà devancé, une conquête obtenue au prix des plus grands sacrifices.

Les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, les progrès de l'éducation publique, l'organisation des forces militaires, n'est-ce pas là le champ que peuvent labourer en commun tous ceux qu'anime le patriotisme ? Marchons-y résolument, d'accord avec l'homme à qui l'on vient de conférer, pour la seconde fois, la direction politique de la France.

Le Sénat fixe à jeudi, à une heure, l'élection d'un bureau définitif.

Les travaux législatifs. — D'après le tableau des travaux législatifs, la Chambre a actuellement sept projets ou propositions à l'état de rapport sur le fonds, dix à l'état de rapport sommaire ; treize ont été renvoyés aux commissions spéciales en exercice ; cinquante-quatre sont renvoyés à la commission d'initiative ; dix sont soumis à la commission d'intérêt local.

La commission des pétitions en a reçu cent vingt-neuf ; enfin quarante-huit projets ou propositions sont à soumettre aux bureaux.

Conseil des ministres. — Les ministres se sont réunis mardi à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy. M. le président de la République a donné lecture du Message qu'il se propose d'adresser au Parlement. Quelques modifications sans importance seront apportées au texte de ce document.

M. de Freycinet a ensuite communiqué la première partie de la déclaration ministérielle. Il a été décidé que le conseil de cabinet serait tenu demain au ministère des affaires étrangères, pour prendre connaissance de la dernière partie de cette déclaration.

Le Message présidentiel a été lu à la Chambre par M. de Freycinet aujourd'hui jeudi, et la déclaration samedi probablement.

elle avait supplié son père de ne pas la maudire. Et aucune réponse n'était venue ! Elle ignorait, ils ignoraient tous les deux les désastres qui avaient fondu sur cette famille. Vivant seuls presque toujours, pourquoi se seraient-ils souciés des nouvelles du monde ? Pierre avait obtenu un congé, parce que les deux armées du Nord et du Sud étaient en présence et s'observaient, mais sans livrer de batailles. Il ne s'occupait donc pas de savoir ce qui se passait au camp.

Dans l'après-midi, Lilia et son mari sortirent en voiture pour profiter des premiers beaux jours. Il brillait un beau soleil, gai et vivifiant.

— Ma chère femme, disait Pierre, cela ne vous épouvante pas de me suivre là-bas ?

— Dites, Pierre, que je serais malheureuse si j'étais séparée de vous.

— Il y a déjà huit jours que nous sommes arrivés à New-York ; comme le temps passe vite quand on est heureux !

— Huit jours ? déjà ?  
Ils faisaient cette promenade le surlendemain du jour où Tom Javelot, esquire, avait recueilli dans les rues de New-York cette jeune fille folle qui s'appelait Jeanne.

Depuis une heure et demie qu'ils étaient partis de chez eux, ils avaient dès longtemps gagné la campagne, leur maison étant située presque à l'une des extrémités de la ville, non loin de Harlem-Bridge.

Lilia regardait devant elle : la voiture marchait lentement, quand une autre voiture, lancée à toute vitesse, passa auprès d'eux. Il y avait dedans un homme et une femme. C'était à peine visible au regard ; pourtant Lilia jeta un cri et se

Les juges de paix. — Un projet de loi relatif à la compétence des juges de paix a été déposé par le gouvernement : il n'est que la reproduction des modifications qui avaient été proposées par l'ancienne commission, chargée de l'étude de ces questions.

Ce projet règle d'une façon complète l'organisation des justices de paix ; il détermine les limites de la compétence de cette juridiction en matière civile.

En matière civile, la compétence est étendue quant au chiffre de la demande ; en ce qui concerne la nature des affaires, la compétence est élevée en dernier ressort à 4,500 francs, en premier ressort à 450 fr.

L'alcool. — M. Jules Roche compte déposer une proposition analogue à celle dont le Parlement allemand vient d'être saisi, ayant pour objet de donner à l'Etat le monopole de l'alcool, comme cela existe déjà pour celui du tabac.

Le système qu'étudie M. Roche aurait pour effet, sans augmenter le prix de l'alcool, de fournir à l'Etat des ressources nouvelles très considérables, qui permettraient à la fois d'établir l'équilibre du budget et d'effectuer des dégrèvements importants au profit de l'industrie et de l'agriculture.

M. Paul Bert. — La nomination de M. Paul Bert comme résident général au Tonkin et dans l'Annam est confirmée.

Nouvelles d'Espagne. — Mardi, M. de Laboulaye ambassadeur de France, a présenté ses lettres de créance à la régente.

On croit que l'ambassade de Paris sera donnée à M. Albareda ou au duc de Fernand-Nunez.

L'émeute de Carthagène.

Madrid, 11 janvier.

La nuit dernière, un sergent, suivi de quarante soldats a voulu s'emparer du château San-Julian, de Carthagène. Les assaillants ont été repoussés par la garnison du château et par les troupes de la ville, aux ordres du gouverneur militaire, qui a été blessé ; mais ils ont pu prendre la fuite à l'aide d'un bateau qui les attendait au port.

Madrid, 12 janvier.

La Correspondencia dit que les événements dont Carthagène vient d'être le théâtre doivent être attribués aux menées des partisans de Ruiz-Zorilla.

dressa toute droite.

— Grand Dieu ! dit-elle.

— Qu'avez-vous, Lilia ? demanda avec inquiétude Pierre, en prenant sa femme dans ses bras.

— Rien... ce n'est rien, mon ami...

Mais vous êtes encore toute pâle...

— C'est une folie, sans doute, mais là dans cette voiture qui vient de passer, j'avais cru reconnaître... Jeanne...

— Votre sœur ?

— Oui...

— C'est impossible, mon amie.

— Impossible, en effet. Peut-être l'ai-je cru parce que je pensais à elle...

Elle ajouta, comme se parlant à elle-même :

— Je pense si souvent à elle... Pauvre Jeanne !

Comme elle doit être malheureuse sans moi !  
— Voulez-vous que nous nous assurons, Lilia ? demanda Pierre.

— Je vous le répète, mon ami, c'est une folie...

— Voulez-vous !

L'officier crut voir briller une lueur de désir dans les yeux de sa compagne et s'adressant à leur cocher :

— Deux piastres si vous rattrapez cette voiture qui est là-bas, dit-il.

Le cocher enveloppa ses chevaux d'un vigoureux coup de fouet, et la calèche s'élança rapidement sur les traces de celle qui la précédait. Cette dernière avait pris une grande avance. On la voyait au loin, à plus d'un mille de distance. Le cocher, excité par la récompense promise, fit merveille. La calèche gagna du terrain. Elle se rapprocha bientôt sensiblement, et enfin la rejoignit.

Madrid, 12 janvier.

On télégraphie de Madrid au *Figaro* :

« On assure que le général Fajardo, gouverneur militaire de Carthagène est mort des suites de ses blessures. »

On télégraphie au *Matin* :

« Tous les insurgés de Carthagène seraient des civils ; les insurgés auraient été un moment maîtres du fort. On dit que ce sont des paysans venus d'Oran, dans une chaloupe, et qu'ils se sont échappés du fort à la suite de leur échec ; ils se sont embarqués pour regagner l'Algérie. »

Madrid, 12 janvier.

La gendarmerie a fait une perquisition minutieuse dans le district minier autour de Carthagène, pour mettre la main sur les insurgés fugitifs. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Berlin, 13 janvier.

Les journaux polonais annoncent que tous les sujets prussiens non naturalisés russes à la date du 1<sup>er</sup> (13) janvier 1886, vont être expulsés de Russie par un ukase du tzar.

**L'exposition de 1889.** — Avant de se décider sur l'Exposition universelle, il sera nécessaire de s'assurer si les puissances étrangères désirent y participer.

Nos représentants à l'étranger vont être invités à consulter à ce sujet les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités.

**Secours.** — Le ministre de l'instruction publique vient de réduire de plus de moitié le chiffre des secours annuels accordés jusqu'ici aux veuves des anciens fonctionnaires de l'instruction publique.

**La taxe sur les étrangers.** — La Chambre va être appelée prochainement à discuter une loi établissant une taxe de séjour pour les étrangers gagnant leur vie en France.

A ce propos, le *Drapeau* demande que le gouvernement français imite l'exemple de l'Allemagne.

Il y a en Allemagne 128,000 ouvriers étrangers qui subissent une taxe annuelle de 58,75. Voilà donc 128,000 contribuables étrangers qui produisent au Trésor allemand la somme de 7,520,000 fr.

## HISTOIRES DU JEUDI

BERNARD ET LUCIE

— Puisque ton père est inexorable, disait Bernard à Lucie ; puisqu'il m'a chassé quand je le suppliai à mains jointes de me donner ta main, eh bien, je veux en finir avec ma peine. Demain, mes yeux ne s'ouvriront plus au soleil.

— Que dis-tu là, malheureux ! Ne vois-tu pas que tes paroles m'épouvantent ?

— Lucie, écoute ! Il y a dix ans que je t'aime, et après une aussi longue attente, après des nuits passées sans sommeil, après tant d'humiliations subies pour toi, — car mes camarades rient de moi et ton père me bafoue, — je ne puis plus dévorer ainsi ma douleur et mon affront. Non, la vie n'est plus tolérable, et j'ai juré de m'en débarrasser avant l'aube prochaine.

— Si tu as passé dix ans à m'aimer, que ne m'aimerais-tu encore ?

— Le cœur s'use à force de souffrir. Or, je n'ai pas le courage de supporter la disparition lente de ma chère espérance.

— Dieu qui nous voit, connaît la sincérité de

gnit.

L'homme qui y était parut inquiet de cette poursuite et se montra à la portière.

Aussitôt le colonel Jordan sauta sur la route, et faisant signe au second cocher de s'arrêter, s'avança poliment vers cet homme.

— Excusez-moi, monsieur, lui dit-il ; mais nous avons cru reconnaître la personne que vous accompagnez, et...

— C'est une erreur !... erreur !... erreur !... bien naturelle, monsieur, reprit le voyageur, mais j'en doute ; la personne que j'accompagne est ma fille, et hélas ! elle est si malade que je craindrais en vous la montrant de l'émotionner trop vivement...

— C'est une crainte naturelle, monsieur, et... Hélas ! monsieur, interrompit-il encore, la pauvre enfant est folle, et vous comprenez, la vue d'un étranger... au milieu d'un grand chemin, pourrait avoir pour elle des résultats déplora-

bles !... déplora-bles !... déplora-bles !... La raison alléguée par Tom Javelott esquire — car le lecteur l'a déjà reconnu — était trop bonne pour que M. Jordan ne s'inclinât pas devant elle. Il pria donc le voyageur d'excuser son indis-

crétion, et revint auprès de Lilia, à laquelle il transmit la réponse qu'on lui avait faite.

— Je vous remercie, mon ami, dit elle. En vérité, vous êtes bien bon de me passer ainsi, mes moindres fantaisies... Ma demande était si peu raisonnable...

— Ne me remerciez pas, Lilia, je suis si heureux de pouvoir faire une chose qui vous soit agréable !

— Comment ai-je pu croire un seul moment

nos sentiments. Il nous récompensera plus tôt peut-être que tu ne le penses.

— Qu'en sais-tu ? Quel gage t'est-il permis de me donner qui ramène en moi le calme perdu ?

— Le hasard ; un retour de mon père sur lui-même ; ma confiance en sa bonté...

— Ah ! il n'est plus une corde à faire vibrer en lui ; pour moi, j'ai essayé vainement de toutes : « Ouvrier ! ouvrier ! » m'a-t-il dit chaque fois qu'il a eu l'occasion de m'apostropher. Depuis qu'il est bourgeois, ton père, il a la haine de ceux dont la main est fatiguée par le travail.

— En es-tu bien sûr, mon Bernard ?

— Comme je suis là et que je te regarde pour la dernière fois.

— Tu es donc déterminé à mourir ?

— Oui, ma mignonne.

— Je t'en supplie, tiens un autre langage !

— Regarde ce poignard que je t'avais caché. Dans quelques instants, sa lame m'aura percé le cœur.

— Au secours !

— Crie, s'il te semble ; mais nul ne t'entendra.

Bernard et Lucie étaient debout, loin des rares passants attardés aux vignes voisines. La nuit les avait surpris dans les hautes herbes du mont St-Cyr, où ils avaient leurs rendez-vous habituels. Déjà la lumière des falots suspendus aux coins des rues perçait l'ombre couvrant la ville.

Des ténèbres amoncelées, jaillissait des masses informes qui s'estompaient dans la vague vapeur des eaux. A l'horizon traînaient des nuages à la teinte olivâtre, et les étoiles, disséminées à la voûte céleste, ressemblaient à des fleurs de myosotis riant sous la rosée d'avril.

Les amoureux étaient trop écartés pour être entendus, même dans un appel désespéré. Le bruit de la rivière et la rumeur incessante de la cité étaient d'ailleurs, à leurs voix, un obstacle insurmontable.

Aussi la jeune fille n'essaya-t-elle qu'une fois de recourir à la présence fortuite de quelque vigneron.

Son cri étant resté sans écho, elle se jeta au cou de son amant :

— Tu veux mourir, soit ! nous mourrons ensemble. La même lame nous ouvrira à tous deux un passage à la mort.

— Non, c'est assez d'une victime.

— Crois-tu donc que je me résoudrais à te survivre ? Bernard, si ta détermination est irrévocable, le même gazon sera rougi de notre dernière goutte de sang.

Je serais un lâche de consentir à ton suicide.

— Pourquoi, mon bien-aimé ?

— Pourquoi ? tu as une âme à sauver et l'honneur de ta famille à préserver d'une tache !

— Mon âme s'envolera avec la tienne ; ma famille ! je l'abandonne puisqu'elle s'oppose à notre bonheur. Ma famille, c'est toi seul maintenant.

— Lucie, ne t'exalte pas vainement. J'aime mieux te voir résignée à la destinée qui nous frappe... Quand celui qui, tant de fois, prit des baisers sur tes lèvres aussi fraîches que les premières églantines, ne sera plus qu'un froid cadavre descendu dans la fosse, tu viendras, si tu ne m'as pas oublié, jeter parfois des fleurs sur ma tombe.

— Je veux mourir !

— Tu me rends fou. Je ne sais quel poids accable mon cerveau, ni quelle épouvante me fait trembler. Dieu ! être resté honnête ! avoir passé ma jeunesse à gagner mon pain, grâce à un travail constant ; ne sentir sur la conscience le poids

de ma Jeanne chérie était là, devant moi ? Désormais la promenade ne pouvait plus être que triste. Les souvenirs de la famille étaient revenus au cœur de Lilia et la tristesse l'accompagnait. Ils reprirent silencieux et pensifs le chemin de New-York.

En arrivant à leur maison, Lilia entraîna son mari dans sa chambre, et là se jeta dans ses bras avec ardeur.

— Je suis une méchante femme, lui dit-elle. Je te fais partager mes chagrins, je te rends malheureux, et je devrais garder mes tourments pour moi !

Un peu de gaieté reparut. Est-ce que l'amour n'est pas le grand consolateur ? Ils dînèrent à côté l'un de l'autre : un repas de lune de miel, où l'on mange peu, pour se regarder davantage. En sortant de table, on vint leur annoncer que miss Aurélie Burton attendait dans le salon.

Ce nouveau personnage introduit dans notre récit doit jouer un rôle important par la suite ; le lecteur nous permettra donc de lui faire connaître cet échantillon de la libre Amérique, très-calomniée, au reste, au point de vue de ses mœurs. Il est vrai qu'il ne faut pas juger toutes les Américaines par miss Aurélie Burton !

C'était une belle et grande jeune femme de dix-neuf ans, à l'œil intelligent et hardi. Ses cheveux d'un blond roux ardent, semblaient éclairer sa physionomie d'une lueur fauve. Miss Aurélie se savait belle, et n'attendait que l'occasion de profiter des avantages physiques dont l'avait libéralement doué la nature. Elle était de très-bonne famille. Son père, riche négociant, était mort à peu près ruiné, laissant à sa fille un nom intact, une gran-

d'aucun remord et finir ainsi ! Je suis bien malheureux !

— Va ! n'y songeons plus, embrassons-nous encore ; puis tu me tueras de ta main.

— Comme tu m'aimes, embrasse l'enfant !

— Oh ! certes, nulle autre n'aurait aimé comme moi.

— Pauvre enfant !

— Voilà ma poitrine ouverte. Frappe, frappe vite !

La jeune fille avait rapidement ouvert son corsage noir, au milieu duquel éclatait la blancheur de sa gorge. D'un geste sans réplique, elle indiqua la place du cœur :

— Bernard, c'est là !

— Damnation ! cria l'amant, en proie à une rage intraduisible.

Et en même temps que cette exclamation désespérée s'échappait de ses dents serrées, il plongea le poignard dans les chairs de la vierge, qui tomba sans une plainte.

Le coup avait été si violent, qu'une partie de la garde disparut dans la blessure.

Bernard l'arracha aussitôt et le sang de la morte lui jaillit au visage.

— Damnation ! répéta-t-il encore en dirigeant vers sa propre poitrine son poing fermé sur le poignard.

Mais la lame, gênée par les vêtements, ne l'avait pas atteint assez profondément pour le débarrasser de la vie.

Le sang, néanmoins, coula en abondance. Il ressaisit de nouveau son arme et, rassemblant toutes ses forces, il essaya de compléter le suicide.

La pointe ne fit qu'une nouvelle déchirure à côté de la première.

— Damnation ! damnation !

Une sueur froide perlait sur son front. L'énergie s'en allait.

Une troisième fois le fer fouilla sa poitrine. Effort inutile.

Bernard s'évanouit.

\* \* \*

Quand il reprit l'usage de ses sens, deux sergents d'armes étaient à ses côtés.

Pendant un mois environ, les sœurs de l'hospice, à qui le meurtrier fut confié, l'environnèrent de tels soins, que sa guérison n'était désormais l'objet d'aucun doute pour les savants docteurs, attachés à cette maison de bienfaisance.

Dès qu'il fut convenablement remis, la Justice s'empara de cet homme.

Le jour où les magistrats le traduisirent devant leur tribunal, ils le virent d'abord pleurer à chaudes larmes, puis se livrer tout à coup à un rire désordonné.

Mais, en riant, Bernard devenait de plus en plus pâle.

Enfin, il s'affaissa sur lui-même. On voulut le relever sur son séant.

Il était mort !

Ses pieds étaient plongés dans une mare de sang.

Pendant que les juges délibéraient, il avait, sans être observé dans son mouvement, passé une main entre son vêtement et sa poitrine.

Et ses ongles s'étaient si bien acharnés à rouvrir sa cicatrice, que le cœur avait cessé de battre.

LÉON DES BOIS.

## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

M. Laparra est désigné pour remplir les fonctions de vice-président du conseil de préfecture du Lot.

**Nominations.** — M. Deloche, ingénieur en chef des ponts et chaussées de 2<sup>e</sup> classe, à Cahors, est élevé à la 1<sup>re</sup> classe.

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Gardarein, ancien élève du lycée de Cahors, chef de bataillon au 93<sup>e</sup> d'infanterie a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. Décoré en 1870, au blocus de Metz, fait commandeur du Nicham après la prise de Sfax, en Tunisie, officier d'académie comme organisateur des bataillons scolaires en Vendée, cet officier supérieur compte 34 ans de services, 8 campagnes et une blessure.

Par décision de M. le conseiller d'Etat directeur général des contributions indirectes en date du 19 décembre 1885, M. Johannel, surnommé de sous-direction à Souillac, a été nommé commis de 2<sup>e</sup> classe à Nantes (Loire-Inférieure).

M. Dufaur de Gavardie, surnommé de contributions directes, a été nommé contrôleur dans les Basses-Alpes.

M. Laval, commissaire de police à Goordon (Lot), est nommé à Saint-Flour (Cantal).

M. Bécays, commis principal des postes et télégraphes, à Cahors, est élevé sur place d'une classe.

M. Fabre, commis des postes et télégraphes, à Cahors, est élevé sur place de la 2<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> classe.

M. Denjean, commis des postes et télégraphes, à Cahors, est élevé sur place de la 2<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> classe.

M. Montier, commis des postes et télégraphes, à Cahors, est élevé sur place de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> classe.

**Assises.** — Les assises du département du Lot, s'ouvriront à Cahors, le lundi, 8 février prochain, sous la présidence de M. Fournel, conseiller à la cour d'appel d'Agen. Assesseurs : MM. Fieuzal et Galup juges.

**Chien enragé.** — Un chien enragé parcourait, ces jours derniers, les rues de notre ville ; avant qu'on ait pu le tuer, il mordait malheureusement à la figure un enfant âgé de 12 ans. Un cheval, appartenant à H. Cayla, ayant été mordu par le même animal, a été abattu par son propriétaire.

**Loups.** — Des loups ravagent en ce moment le canton de Gramat. M. le maire du Bastid vient de demander, à M. le préfet du Lot, l'autorisation de faire faire une battue.

madame Jordan. Elle connaissait, par le menu, toute sa famille et le secret de leur union. Absente depuis deux jours, elle revenait, disait-elle, auprès de ses chers amis pour ne les plus quitter.

— C'est moi, ma belle Lilia, s'écria-t-elle en voyant entrer la jeune femme et son mari.

Elles s'embrassèrent. Puis, tendant la main à Jordan, Aurélie ajouta :

— A propos, chev, j'ai réfléchi à la demande que vous m'avez faite. Quand vous retourneriez au camp, j'irai avec vous, afin que votre chère Lilia ne soit point seule quand vous la quitterez.

— Vous êtes bonne, Aurélie, répondit le colonel en embrassant la main de la jeune fille.

A sa grande surprise, elle se pencha vers lui et lui dit tout bas, de façon à ne pas être entendue de Lilia :

— J'ai à vous parler.

Pierre fut frappé de l'expression sérieuse qu'eut le visage de miss Burton quand elle prononça ces quatre mots.

La femme du colonel s'était mise au piano et laissait courir ses doigts sur les notes. Aurélie alla auprès d'elle.

— Est-ce que vous n'avez pas un frère qui s'appelle Robert ? demanda miss Burton.

— Oui ; pourquoi me faites-vous cette question ?

— Parce que je viens de voir, parmi la liste des passagers débarqués l'autre jour à Boston, et venant de la Havane, un M. Robert Cavalie, lieutenant de vaisseau de la marine française...

— C'est lui !

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

**Election.** — Par arrêté de M. le préfet du Lot, le conseil municipal de St-Pédrox est convoqué le 17 janvier, à l'effet d'élire un maire en remplacement de M. Lacombrade démissionnaire.

**Agriculture.** — Il est question de créer à Cahors une société ayant pour but de venir en aide à l'agriculture, en avançant aux agriculteurs les sommes dont ils pourraient avoir besoin pour achat de semences, engrais, bestiaux, instruments aratoires, plants de vigne, arbres fruitiers; en un mot tout ce qui est nécessaire à la bonne exploitation du sol.

Nous ne pouvons qu'applaudir à une idée que nous serions heureux de voir se réaliser sans retard. Notre département a été très éprouvé par les mauvaises récoltes de ces dernières années et surtout par la disparition de la vigne que le phylloxera a anéantie. Des avances d'argent aux agriculteurs donneraient à ceux-ci le moyen, non seulement d'augmenter leurs récoltes ordinaires, mais encore de reconstruire leurs vignobles et auraient, peut-être, pour effet de rendre à notre malheureux pays son ancienne prospérité.

**L'émeute de Riom.** — Une émeute a éclaté mardi à la maison centrale de Riom.

L'intervention du sous-préfet et des magistrats a décidé les mutins à rentrer dans leurs dortoirs. La nuit a été bruyante. Le lendemain de nouvelles protestations se sont produites, mais elles ont été rapidement apaisées par l'intervention des autorités.

**Concours de Bordeaux.** — On nous prie d'informer le Eleveurs que le Concours Hippique de la circonscription du Midi s'ouvrira à Bordeaux, le 7 février, pour se terminer le 14.

Le programme des prix contient 258 prix pour la somme de 45,023 francs.

Ce programme se compose de prix de classes, pour chevaux d'attelage et de selle; de prix spéciaux, pour poulains et pouliches de trois ans sans dressage, et pour chevaux sautant les obstacles; et de prix internationaux, pour chevaux et voitures de maîtres, ainsi que pour chevaux de trait attelés à toutes espèces de voitures propres à ce genre de service.

**LIGUE DES PATRIOTES**

COMITÉ RÉGIONAL DE CAHORS

Séance du 11 janvier

Procès-verbal

L'an 1886 et le 11 du mois de janvier, les membres de la ligue composant le Comité directeur, convoqués en séance plénière, se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, sous la présidence de M. Guiraudies Capdeville.

Etaient présents tous les membres du Comité, à l'exception de MM. Dardenne, D<sup>r</sup> R-y, Valette Courtin et Pouget, qui s'étaient excusés par lettre. M. Guiraudies ouvre la séance en priant le doyen d'âge de vouloir bien présider à l'élection du bureau définitif.

M. le colonel Tarayre, commandeur de la Légion d'honneur, prend la présidence.

M. Guiraudies, après avoir proposé de nommer présidents d'honneur MM. les Sénateurs, Députés du Lot et M. le Préfet, émet le vœu que M. le colonel Tarayre soit désigné au Comité central de Paris pour être appelé aux fonctions effectives de Président du Comité régional de Cahors.

Cette double motion reçoit l'approbation empressée des membres directeurs.

M. le colonel Tarayre remercie l'assemblée de cette manifestation spontanée et unanime. Il l'invite ensuite à choisir, conformément aux statuts, les quatre vice-présidents, l'administrateur-général, le délégué, le secrétaire général, le trésorier et le secrétaire des séances.

Sont élus :

Vice-présidents : MM. commandant Guiraudies, Lurguie, Sirech et capitaine Lala;

Administrateur-général : M. Dardenne;

Délégué régional : M. Auguste Pouzet;

Secrétaire général : M. Laroussilhe;

Trésorier : capitaine Parazines;

Secrétaire des séances : M. Rouffil.

Après un court débat, portant sur l'organisation des nouvelles souscriptions à ouvrir et l'emploi à venir des fonds du Comité, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Certifié conforme,

Le secrétaire général  
F. LAROUSSILHE

NOTA. — La Ligue communique ses documents officiels à tous les journaux.

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

LA FILLE DU RÉGIMENT

Mme Arnaud ! Mme Arnaud ! Voilà le nom que M. Hostermann nous met en vedette au haut de ses affiches, comme s'il était le véritable joyeux de sa troupe ! Eh bien ! pour moi qui dis les choses sans ambages, Mme Arnaud n'est point mon rêve. Elle a du jeu, c'est vrai. Elle chante bien, je le reconnais. Ce n'est pas elle, d'ailleurs, que j'ai en grippe, je l'avoue. Mais ce qui me chiffonne, ce sont ses quarante-sept ans, qui ont formé comme autant de couches superposées autour de son corps, qu'il qu'il faut superposer de Latronquière. C'est pourquoi je ne suis que médiocrement ravi, quand je la vois jouer des rôles d'amoureuse ou roucouler des airs de tourterelle.

Je sais bien, parbleu ! que M. Hostermann, qui n'est point subventionné — à mon grand regret — ne peut pas nous donner des sylvides à voix de sirène. Mais enfin, diable ! ce n'est pas une raison, non plus, pour nous présenter l'idéal des maîtres sous une forme aussi monumentale.

Que j'aime bien mieux M. Bailly, ce charmant ténor, qui nous jouait, samedi, le rôle de Tonio dans la *Fille du Régiment* ! En l'écoutant chanter à côté de la... vaporeuse Marie de Donizetti, j'étais tout engoué de lui et tout plein de pitié pour elle.

Et ce qui me plaît d'un côté et me navre de l'autre, c'est que je n'étais pas le seul de mon avis.

Tout cela n'a pas empêché la représentation d'être goûtée du public, qui a souvent applaudi MM. Kinon, Poutrieux et Mme Laferté, et a deux fois bissé mon cher Ténor, M. Bailly.

LES PETITES GODIN

De la comédie, cela ! Ah ! mais non, par exemple. De la farce, du vaudeville, du pot pourri, de la salade russe; oui, oui, certes. Mais de la comédie, serait-ce en trois actes ? Allons donc ! O Molière ! ô le burin de Tartufe ! sans plus de prosopopée que cela, je serais bien curieux de savoir ce que tu en penses.

Toutefois, la médiocrité, le néant de la pièce n'empêchent pas que les artistes ont été fort bons.

Signalons en particulier Mme Berthe qui a plus de valeur que je ne pensais.

Un mot en finissant. Le jugement sévère que je porte sur les *Petites Godin* n'indique pas dans mon esprit le désir de voir supprimer les représentations de pièces nouvelles. Nous sommes, au contraire, fort heureux, nous Cadurciens, de juger Paris par ses goûts littéraires. Une curiosité naturelle nous y pousse. Et malgré l'infériorité marquée des œuvres contemporaines, il n'est pas mauvais de constater les efforts... malheureux que font les écrivains du jour pour nous plaire.

Enfin, si je parle avec tant de sans- façon, c'est que, voyez-vous, je suis au

POULLAILLER.

Étude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**EXTRAIT**

DE

**Saisie immobilière**

Adjudication fixée au VINGT Février prochain

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Nadal, huissier à Cahors, en date du vingt trois octobre dernier, dénoncé le sept novembre suivant, enregistré et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation le quatorze du même mois de novembre, volume 103, numéros 16 et 17.

Il a été procédé, à la requête de Monsieur Jacques Bousquet, propriétaire, habitant et domicilié du lieu de Lafillou, commune de Lherm.

Lequel a constitué M<sup>e</sup> Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors y demeurant cours de la Chartreuse, n<sup>o</sup> 10.

Sur la tête et au préjudice 1<sup>o</sup> de Marie Foissac et Paul Pardes, mariés, propriétaires, domiciliés de la commune de Casteltranc et 2<sup>o</sup> du sieur Baptiste Carrié, propriétaire, domicilié du lieu de Camourgues, commune des Junies,

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

**Biens saisis et à vendre :**

1<sup>o</sup> Une terre labourable appelée Borie de Ritou, formant le numéro 1051 P, section C du plan cadastral de la commune de Lherm, d'une contenance environ de trente-quatre ares quarante-quatre centiares, première, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de douze francs quarante-trois centimes;

2<sup>o</sup> Un sol inférieur appelé du même nom, formant le numéro 1051 P bis, même section C dudit plan, de contenance environ de quatre-vingt-quinze centiares, première classe, d'un revenu de cinquante-sept centimes;

3<sup>o</sup> Une terre en pré appelée du même nom, formant le numéro 1054, section C dudit plan, d'une contenance de un are quarante centiares, troisième classe, d'un revenu de quarante-deux centimes;

4<sup>o</sup> Une terre labourable appelée aussi Borie de Ritou, formant le numéro 1057, dite section C, dudit plan, d'une contenance de seize ares cinquante-quatre centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de cinq francs cinquante centimes;

5<sup>o</sup> Une châtagneraie appelée Bout du Châtaignol, formant le numéro 153, section E dudit plan, d'une contenance de vingt-trois ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc quatre-vingt-cinq centimes;

6<sup>o</sup> Une terre labourable appelée le Châtaignol, formant le numéro 187 P, dite section E dudit plan, d'une contenance de vingt-six ares quatre-vingt-cinq centiares, quatrième et cinquième classes d'un revenu de deux francs dix-sept centimes;

7<sup>o</sup> Un bois appelé la Pignerade, formant le numéro 188 P, même section E dudit plan, d'une contenance de soixante-six ares cinquante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quatre francs trente-cinq centimes;

8<sup>o</sup> Une terre labourable appelée Derrière la grange, formant le numéro 190 P, même section E dudit plan, d'une contenance de soixante-quatre ares neuf centiares, première, deuxième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de treize francs trente-neuf centimes;

9<sup>o</sup> Une terre en pré appelée la Rivière ou les Camourgues, d'une contenance approximative de vingt ares soixante-neuf centiares. Cette terre figure au plan cadastral de la commune de Lherm sur la tête d'un sieur Carrié Baptiste de Camourgues;

10<sup>o</sup> Une terre en pré appelée Pont de Merly d'une contenance d'environ seize ares vingt-six centiares, formant le numéro 19, section B du plan cadastral de la commune des Junies, deuxième et

troisième classes, d'un revenu de dix francs vingt centimes;

11<sup>o</sup> Une terre en vigne appelée la Bombe, d'une contenance d'environ quatre-vingt-quinze ares soixante centiares, formant le numéro 497, section A du plan cadastral de la commune de Pontcirq, troisième classe, d'un revenu de treize francs trente-neuf centimes.

Tous les biens ci-dessus sont la propriété desdits mariés Marie Foissac et Paul Pardes, sauf l'article neuf lequel appartient audit sieur Baptiste Carrié pour l'avoir acquis des sus-nommés.

Ils sont tous situés dans le canton de Catus, arrondissement de Cahors.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente desdits biens saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le trois décembre dernier, la publication en a été faite le neuf janvier courant, et l'adjudication desdits biens a été continuée au vingt février prochain.

En conséquence, l'adjudication desdits biens aura lieu le **vingt février prochain** à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en quatre lots sur les mises à prix suivantes :

Le premier lot composé des articles, un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Le deuxième lot composé de l'article neuf du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Le troisième lot composé de l'article dix du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Le quatrième lot composé de l'article onze du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

en sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le douze janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-six, F<sup>o</sup>

C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

**UNE MÈRE RECONNAISSANTE !...**

Paris, rue de Rivoli, 15 avril 1885.

Mon fils souffrait depuis plus de quatre ans d'un rhume et d'une bronchite chronique accompagné d'asthme. Il a pris toutes les préparations au godron, fait tous les remèdes ordonnés, rien n'a pu le soulager. Vos pastilles seules ont agi avec une rapidité qui surpasse le prodige. Toutes les personnes qui le connaissent sont étonnées du résultat et veulent avoir de vos excellentes **Pastilles BRACHAT**, à la Sève de Pin.

Ci-joint 16 francs pour recevoir 12 boîtes franco. Richardot, rue de Rivoli, Paris.

La Sève de Pin BRACHAT, savamment associée au *Lactucarium* et à la *Codéine*, est le dernier mot de la science, pour la guérison radicale, et en peu de jours, de toutes les Affections des Bronches et des Maladies de poitrine.

D<sup>r</sup> RÉCAMIER.

La boîte, 1 fr. 50 franco contre mandat ou contre 10 timbres-poste, adressés à M. BRACHAT, pharmacien, rue Lefebvre, 61, Bordeaux. Demandez les **Pastilles BRACHAT** dans toutes les bonnes Pharmacies.

**AVIS IMPORTANT LA SANTÉ**

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sel d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Le **ROB BOYVEAU-LAFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le **ROB BOYVEAU-LAFECTEUR à l'iodure de Potassium**, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphtiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommés, Eczotoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofalose et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFECTEUR.

**BOURSE. — Cours au 14 janvier.**

3 0/0	81 40
3 0/0 amortissable (ancien)	83 40
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 id.	107 00
4 1/2 0/0 1883	110 40

**Dernier cours du 13 janvier.**

Actions Orléans	1,368 75
Actions Lyon	1,267 80
Obligations Orléans 3 0/0	384 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	345 00
Obligations Lombardes (jouissance ..)	248 75
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	323 00

**NOUVELLE**

**Vengeance Posthume**

(Suite).

A la fin, il se calma : les visions s'évanouirent; son imagination en délire cessa de lui représenter ce sabbat infernal.

Il se retrouva dans sa chambre, étendu sur une couche en désordre. La chandelle de cire que le valet avait laissée allumée près de lui, éclairait en tremblotant la vaste pièce.

Des ombres bizarres, causées par cette clarté intermittente, s'agitaient sur les poutres du plafond et sur la tapisserie aux fleurs fantastiques.

Le fond de la chambre était sombre et c'était à peine si de rapides éclairs jaillissaient parfois d'une vaste panoplie placée à cet endroit.

Mais bientôt, dans cette obscurité, le comte perçut une forme vague, qui se détachait peu à peu des ténèbres.

Veillait-il, ou était-il en proie à un affreux cauchemar ? — Cette forme grandissait et s'approchait. C'était un homme enveloppé dans un grand manteau noir; un vaste sombrero ombra-geait sa figure : on n'apercevait que ses grands yeux étincelants. Au milieu de la salle, il ôta subitement sa coiffure et montra un visage ridé, de longs cheveux et de grandes moustaches, blanchis par les années, un sinistre et ironique sourire sur des lèvres crispées.

— Pedro d'Atlantès ! balbutia le comte.

— Ah ! tu me reconnais, Armand de Méda, dit l'autre d'une voix sourde. Tu as sans doute reconnu aussi ma main vengeresse au milieu des malheurs, qui viennent de fondre sur ta tête. J'ai quitté la terre sans avoir frappé celui qui avait lâchement trahi l'amitié et la confiance de son sauveur. Mais, en mourant, j'ai légué ma haine à un homme, qui a bien rempli les clauses de mon testament. Eh ! comte, que penses-tu de l'instrument que j'ai choisi pour ma vengeance posthume ? N'est-elle pas complète en venant de Juan, le fils de ma femme ? Tu sais quel en est le père, et je ne l'ignorais pas lorsque j'excitais à me venger ce fils de mon cœur, sinon de ma chair. Ce fruit du crime de l'adultère a-t-il bien puni l'auteur de ses tristes jours ? — Saturne dévorait ses enfants : le fils de tes œuvres criminelles te dévore au contraire et te perce le cœur, mieux que j'aurais pu le faire, moi, l'époux outragé. En naissant, il a tué sa mère coupable; en ce moment, il tue son père illégitime.

Et Pedro fit entendre un éclat de rire affreux. Puis il s'avança, le bras levé et menaçant, en murmurant avec rage : « Malheur à toi, comte ! »

Le vieux de Méda se rejeta pour éviter le coup vers la ruelle de son lit. Ce mouvement le réveilla. Il ouvrit les yeux...

Un joyeux soleil illuminait les vitraux; les oiseaux gazouillaient à leur réveil. Un air tiède et parfumé pénétrait par une fenêtre entr'ouverte.

Le vieillard se sentit suffoqué par les âpres senteurs matinales. Ses faibles poumons n'en pouvaient plus. Son cœur éclatait.

Brisé par les émotions de cette terrible nuit, il entendait encore à ses oreilles, la voix du fantôme, ou plutôt les remords de sa conscience :

— Malheur à moi, criminel ! disait-il en se débattant sur sa couche.

Ses yeux hagards se reposèrent sur le crucifix de son alcôve : « Dieu pardonne ! murmura-t-il. Et le souvenir du fils, qu'il avait perdu et qu'il allait bientôt revoir, amena sur ses lèvres un pâle sourire. La mort, qu'il sentait venir ne lui faisait plus peur.

Ainsi avant de se laisser tomber entre les bras du sommeil, qui l'effraie, l'enfant a besoin de se représenter les joies du réveil, les plaisirs du lendemain.

Soudain le moribond se souleva sur sa couche, ses yeux lancèrent un rapide éclair, semblable à la dernière lueur d'une lampe. Puis il s'affaissa à bout de force et de vie.

Semblable aux statues de pierre couchées sur les tombeaux de preux chevaliers, le comte Armand de Méda, les mains jointes, les traits rigides, dormait paisiblement son dernier sommeil.

**XVI**

ÉPILOGUE

L'âme du vieux comte était allée rejoindre celle de son enfant dans un monde meilleur. De même la dépouille mortelle du père était couchée près de celle du fils dans les caveaux funéraires de la famille.

La comtesse de Méda restait seule. Elle avait mieux résisté à la douleur que son mari. Celui-ci, il est vrai, avait été plus éprouvé encore, puisqu'il savait que son fils chéri était tombé sous les coups d'un frère illégitime. Les suites d'une faute de jeunesse avait amené la mort de son Georges bien-aimé; les remords l'avaient achevé lui-même.

(A suivre).

GASTON RAYSSAC.

**DROGUERIE INDUSTRIELLE**  
**A. COUDERC**

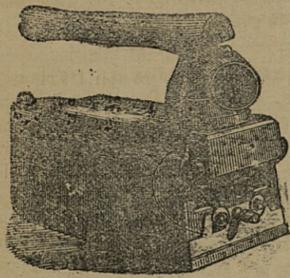
Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

**Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie**  
Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.  
**Brosseries et Pinceaux.** — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chien, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechampir.  
Eponges toute provenance  
**Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique.** — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grès à Bassines, Fourneaux à Reverbère, Entonneurs verre, Eprouvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.  
**Articles Orthopédiques.** — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysopompes, Injecteurs, Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.  
**Appareils à Eaux Gazeuses.** — Lhote, Briet, Fevre. — **Réparations.**  
Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

**M**

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

**DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES**  
**FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES**



**NOUVEAU FER**  
**A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL**  
**INDISPENSABLE**

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :  
**Économie, Propreté, Salubrité**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**  
**16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS**

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis **50 fr.** Navettes sans enfilage brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosse, imperméable à l'eau.

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**

**ROLDES & MOILIN**

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

**CHEMISES SUR MESURE**

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

**PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE**

**M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison**

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie)

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

**COSTUMES D'ENFANTS**

**LUCETTE BATAILLE**

TAILLEUSE

CAHORS, rue du Lycée, n° 21 — Au 1<sup>er</sup> étage

**PRIX MODÉRÉS**

**PLANTS AMÉRICAINS**  
SORTANT DES PROPRIÉTÉS

**J. COMBETTE,**  
DE FRONTIGNAN

Jacquez fructifères racinés, à le mille. **90 fr.**  
Jacquez fructifères en bout., à **20 fr.**  
Riparias Fabre, tomenteux :  
— Géant en racinés, à **80 fr.**  
Riparias en boutures, à... **20 fr.**

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à **M. CAYREL**, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

**ÉPICERIE FINE**

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

**A. COUDERC**

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

**MACHINES A COUDRE**

POUR FAMILLES ET ATELIERS  
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>

**C. DESPRATS, Successeur**  
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

**Plus Intermédiaires**

Plusieurs groupes de Fabricants de Draps, de Velours et Fourrures servant à la Confection des Vêtements pour Hommes, ayant résolu de vendre directement au public, ont décidé d'envoyer **gratis** les Echantillons de leur Fabrication à toutes les personnes qui en feront la demande. De ce rapport direct entre le Fabricant et le Consommateur résulte une sérieuse économie, conséquence inévitable de la suppression des intermédiaires onéreux qui augmentent d'une façon considérable le prix de vente. Les demandes d'Echantillons doivent être adressées au seul représentant autorisé : **M. BEAUTIER, 10 bis, r. de Brosse, PARIS**

**GUÉRISON CERTAINE**  
et RADICALE  
DE TOUTES LES  
**Affections de la Peau**



**DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Médecins de la Science. Le **traitement ne dérange nullement du travail**; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à **M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE** (1, rue St-Liesse, à MELUN (S.-et-M.)) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

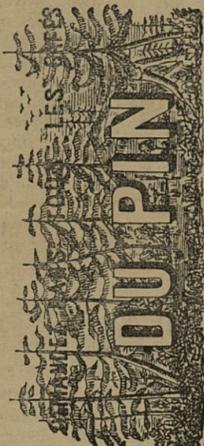
**A VENDRE**

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

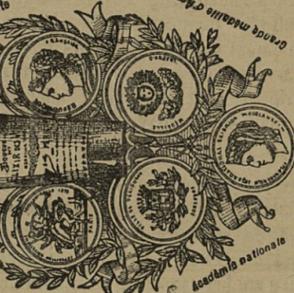
Le propriétaire-gérant, Layton.



**LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES**  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878  
**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE. BORDEAUX EXP. INT. 1882 NOUS CONCOURS PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY

SE RÉCOMPENSE PAR PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

**PONTIÉ**

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison **PONTIÉ** est connue très avantagement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

**JACQUES FONTÈS**, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation



En vente chez tous les libraires.

En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

**LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES**  
Sont complètement guéris par la

**OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D<sup>r</sup> PATTISON**

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez **L. ESCROUZAILLES**, pharmacien, (pharmacie centrale) à Cahors.